

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73-130  
Objet

S. E. M. A. R. R. O. Y :  
Changement de  
dénomination et de sigle:  
S. E. M. A. R. ROYAN-SAINTONGE

DATE DE CONVOCATION

9 septembre 1973

DATE D'AFFICHAGE

3 septembre 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26  
Nombre de présents 25  
Nombre de votants 15

# Extrait du Registre des Délibérations

SUB-PREFECTURE

DU CONSEIL MUNICIPAL

21 SEP. 1973

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize

le quatorze septembre à 15 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, STIPAL,  
BOUCHET, COLLE, MAILLIN, LARGEAU, RIVIERE, BERLAND, DOMEQ, DELAIR,  
BOUCHET, BARRIERE, PAFEAU.

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. Madame FAVIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. de LIPKOWSKI, DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,  
LACHAUD, BROTEAU, BOUTET, TAP, Mme BIDEAU,

M BARRIERE

a été élu Secrétaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique,  
sous la présidence de M. TETARD, Premier Adjoint.

Monsieur le Rapporteur expose que la S. E. M. A. R. ROY, s'est  
réunie en Assemblée Générale extraordinaire le 23 Juin 1973 et  
a adopté, après lecture des rapports du Conseil d'Administration  
et du Commissaire aux Comptes, les résolutions suivantes :

- Modification de l'objet social qui permet une extension de la territorialité à la SAINTONGE.
- Changement de dénomination sociale qui devient : SOCIETE d'ECONOMIE MIXTE d'AMENAGEMENT DE LA REGION DE ROYAN ET DE LA SAINTONGE ou par abréviation : S. E. M. A. R. ROYAN-SAINTONGE.
- Augmentation du capital de 320 000 F à 500 000 F par apport des Villes de SAINTES et de ROCHEFORT, ainsi que d'actionnaires privés de SAINTES et de ROCHEFORT.

Dans sa séance du 6 Octobre 1972, le Conseil Municipal a déjà adopté le principe de cette augmentation du capital de la S. E. M. A. R. ROY, et la participation des Villes de SAINTES et de ROCHEFORT.

Il est demandé aujourd'hui, de confirmer cette décision et d'approuver les résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire de la S.E.M.A.R. ROY.

APRES EN AVOIR DELIBERE , LE CONSEIL :

- 1°/ entérine l'extension de la territorialité de la Société à SAINTONGE ,
- 2°/ Adopte le changement de dénomination sociale et de sigle, celui-ci devenant : SEMAR. ROYAN-SAINTONGE .
- 3°/ Approuve la fixation du capital social à 500 000 F. et l'augmentation corrélative dans les formes définies ci-dessus.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits. . . .  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



*[Signature]*  
Guy TETARD

APPROUVÉ

La Rochelle, le **12 NOV. 1973**  
Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

*[Signature]*  
Dominique PALEWSKI

